



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PRÉAVIS MUNICIPAL 17/22

Demande d'un crédit de CHF 83'500.-TTC en vue de travaux de dragage partiel au Port des Abériaux et de l'entretien des digues supérieures.

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Introduction

La Commission, composée de Mesdames Ursula André et Carolina Burki, de Messieurs Philippe Humm et Rémy Cochet, rapporteur. (Monsieur Hervé Durnat, en voyage, n'a pu participer, s'est réunie le 31 août et le 20 20 septembre 2022. Lors de la 1^{ère} rencontre, Mme Alice Durnat-Levi, Municipale et M. Florian Marmels, garde-port, ont participé à nos discussions. La commission les remercie pour leur disponibilité et la qualité de leurs informations.

2. Préambule

Comme décrit dans le Préavis (page 3), Les derniers investissements ont concerné les travaux de rénovation du terre-plein et les bornes électriques (Préavis 19/17) ainsi qu'une demande de crédit de CHF 55'000,00 TTC (Préavis 05/16) pour le remplacement du palan à câble de la grue.

Aujourd'hui, il est devenu nécessaire de procéder au dragage partiel et à l'entretien des digues supérieures non bétonnées.

3. Analyse et questions diverses

Dans le cadre de l'étude de ce préavis, la Commission s'est posé une multitude de questions, les plus importantes sont relevées ci-dessous.

Q1 Quand ont été effectués les derniers assainissements du port ?

Dernier nettoyage date de 1989

Q2 Quel est l'impact de ces travaux sur la faune et la flore ?

La période choisie pour effectuer ces travaux, corrobore avec une activité très faible de la faune et de la flore

Q3 Quel est la meilleure période pour exécuter ces travaux ?

Comme précisé dans le préavis en page 5, février – mars 2023

Q4 Quel est le temps consacré par le garde Port pour ces travaux ?

Le temps estimé du garde-port est de deux jours, répartis entre le courrier à écrire et envoyer aux propriétaires de bateaux impactés, et au déplacement de ceux-ci.

Q5 La fermeture, sous le pont côté Genève, a-t-il eu pour conséquence que l'eau circule moins bien dans le port ?

Oui, des solutions de réouverture sont à l'étude, mais nous attendons la fin des travaux de la nouvelle conduite.

Q6 Pouvons-nous avoir les offres des soumissionnaires ?

La commission a reçu les offres de la SAGRAVE et de RAMPINI. Celles-ci sont claires et précises. La commission valide le choix du prestataire.

Q7 Pourquoi ne pas profiter de la mise en place du chantier pour effectuer tous les travaux ainsi que la dépollution de la zone A

Nous avons demandé un devis complémentaire.

Q8 Quel est le coût total si nous décidons d'effectuer tous les travaux en une seule fois au lieu de deux exercices ?

Coût total pour les deux zones et les digues CHF 97'053,00 TTC

Q9 Quel est l'urgence des travaux ?

Sans action, la difficulté de naviguer à l'intérieur des zones A & B va se compliquer

Q10 Pouvez-vous nous donner la définition de chaille ?

Pierre cassée en menus morceaux pour couvrir les routes. · (Géologie) (Au pluriel) Rognons arrondis de calcaire siliceux, ...

4. Commentaires

Lors de la séance du 31 août 2022, la Commission a demandé à Mme la Municipale et au garde port pourquoi ne pas exécuter ces travaux en une seule fois afin d'économiser les frais de mise en place du chantier. La commission a demandé un devis complémentaire pour l'exécution des deux zones en même temps.

En date du 14 septembre 2022, Mme la Municipale nous communique

« Comme indiqué, les devis ont été revus par le garde-port avec le directeur de la Segrave. Il y a effectivement eu une incohérence à un endroit qui doit être vérifiée, avec différents tarifs utilisés pour les deux devis avec et sans zone A ce qui explique la faible différence des devis avec et sans zone A »; nous attendons encore la réponse.

Dans la séance du conseil communale du 7 septembre 2022, le préavis (14/22 Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude de CHF 121'000,00 TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs), a été accepté. L'impact de celui-ci a une importance capitale sur la réorganisation et la dépollution de la STEP. Un nouveau préavis sera certainement soumis au conseil pour le réaménagement de ce secteur du Port.

Toutefois les besoins sont actuellement bien présents et l'attente d'un prochain préavis pour s'occuper de la (zone A), ne nous semble pas raisonnable.

5. Remarques finales et conclusion

La commission propose un amendement sur le préavis n° 17/22 et d'accorder un crédit de CHF 100'000TTC, en vue des travaux de dragage des zones A et B du port des Abériaux et de l'entretien des digues supérieures :

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal 17/22 concernant la demande d'un crédit de CHF 83'500.-TTC en vue de travaux de dragage partiel au Port des Abériaux et de l'entretien des digues supérieures.

Lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Ouï les conclusions de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1) D'accorder un crédit de CHF 100'000.- TTC tel qu'amendé en vue de travaux de dragage au Port des zones A et B du port des Abériaux et de l'entretien des digues supérieures.
- 2) de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du Conseil communal,
- 3) d'amortir ce montant via le fonds de réserve pour le Port compte 9280.125

Prangins le 30 septembre 2022

La Commission :

Ursula André



Carolina
Burki



Philippe
Humm



Hervé
Durnat



Rémy Cochet
(rapporteur)

